

Comment les subventions de la FEMA devraient être dépensées

Release Date: Novembre 8, 2024

RALEIGH, Caroline du Nord – Si vous êtes un survivant d'une catastrophe en Caroline du Nord et que vous avez reçu une subvention fédérale d'aide en cas de catastrophe de la FEMA après la tempête tropicale Héléne, il est important d'utiliser cet argent uniquement pour les dépenses liées à la catastrophe.

Pour vous aider à vous assurer que vous utilisez l'argent que vous avez reçu de manière appropriée, la FEMA envoie une lettre aux bénéficiaires de subventions expliquant comment vous pouvez utiliser les fonds. Les subventions en cas de catastrophe ne sont pas destinées aux dépenses courantes de la vie quotidienne.

Des exemples de dépenses couvertes par cette subvention comprennent :

- Réparations domiciliaires telles que structures, systèmes d'eau, fosses septiques et d'égouts.
- Loyer mensuel et/ou dépôt de garantie si vous êtes déplacé de votre résidence principale en raison de la catastrophe.
- Réparation ou remplacement d'un véhicule essentiel inondé.
- Soins médicaux ou dentaires pour une blessure non assurée causée par la catastrophe.
- Réparation ou remplacement des outils professionnels spécialisés et du matériel pédagogique nécessaire endommagés par la catastrophe.
- Frais de déménagement et d'entreposage liés au sinistre.
- Augmentation des dépenses de garde d'enfants.

Vous devez conserver les reçus pendant trois ans pour montrer comment vous avez dépensé les subventions de la FEMA et documenter la manière dont vos fonds de catastrophe ont été utilisés.

En vertu de la loi fédérale, la FEMA ne peut pas dupliquer l'aide provenant d'autres sources, telles que l'assurance. La FEMA peut être en mesure de vous aider à couvrir les frais non couverts par votre assurance. Vous pouvez envoyer à



FEMA

Page 1 of 2

la FEMA une copie des documents de votre compagnie d'assurance qui montrent les dommages ou les dépenses couvertes par votre assurance.

Il est également important de vous assurer que la FEMA dispose de vos coordonnées les plus récentes, notamment vos adresses, numéros de téléphone et comptes bancaires. Si la FEMA ne dispose pas de vos informations correctes, vous risquez de manquer des lettres ou des appels téléphoniques concernant votre demande d'aide ou le statut de votre paiement.

Si vous avez des questions sur votre subvention d'assistance en cas de catastrophe de la FEMA, appelez **l'assistance téléphonique de la FEMA** au **800-621-3362**. Si vous utilisez un service de relais vidéo, un service téléphonique sous-titré ou autre, donnez à la FEMA votre numéro pour ce service.

